REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

D E C R E T 70-104 E7 AVRIL 1970

portant nomination des Chefs de P.C.A.

LE PRESIDENT DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 67/243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative de la République, completé par le décret n° 67/243 du 25 Août 1967;

Vu le Décret n° 68/6 du 4 Janvier 1968 relatif aux pouvoirs des Commissaires du Gouvernement et des Chefs de District notamment à son article 36.

Sur proposition du Ministre de l'Administration du Territoire.

D E C R E T E:

ARTICLE 1er. Sont nommés Chefs de P.C.A. les Agents ci-après:

REGION DU NIARI

- pour le P.C.A. de Makabana: DZONDAULT [illegible], Commis Principal DES SAF.
- pour le P.C.A. de la NYANGA: TSIERI Pierre, Commis des SAF de 8e éch.
- pour le P.C.A. de MBINDA : NGOKA Barthelemy, Commis Principal des SAF.

REGION DU POOL

- pour le P.C.A. de MVinza : OKIANZA Jérôme, Commis Contractuel des SAF.

REGION DE LA CUVETTE

- pour le P.C.A. de NGOKO : SOMBO Valentin, Agent Manipulant des PTT.

REGION DES PLATEAUX

- pour le P.C.A. de MAKOTIMPOKO: MILOUCA Rodolphe, Maréchal des Logis, cumulativement avec les fonctions de Commandant de Brigade
- pour le P.C.A. de NGO : BAYONNE Antoine, Commis des SAF.

...../.....

REGION DE LA LIKOUALA

- pour le P.C.A. de BETOU: LENTAMA André, Aide Comptable Contractuel de 4° échelon

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 3.- Le décret qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 27 AVRIL 1970

LE CHEF DE BATAILLON MARIEN NGOUABI

Le Ministre de l'Administration du Territoire,

D. ITOUA.

Le Ministre des Finances et du Budget,

Boniface MATINGOU.

Le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et du Travail,

Charles NGOUOTO.